

8^{èmes} Rencontres d'Alsace Bande Dessinée

EXPOSANTS BANDES DESSINEES, LIVRES et VIEUX PAPIERS

02 et 03 Avril 2022 - Centre Culturel Marcel Marceau

5, Place Albert Schweitzer 67100 Strasbourg-Neudorf

REGLEMENT

ARTICLE 1

- L'espace "Exposants" est ouvert à tous publics: particuliers et professionnels.
- Le prix de location est fixé à 35 Euros TTC la table. Chaque table mesure au moins 140cm de long par 70cm de large. Une chaise sera mise à disposition de chaque exposant.
- Tout produit autre que Bandes Dessinées, Livres et Papiers Anciens (Documents, timbres, cartes postales, buvards, photos, affiches, billets de banque, gravures et images papier de toute facture...) à l'exception d'objet en relation directe avec la Bande Dessinée (produits dérivés) ne sera pas autorisé.

ARTICLE 2

- Les exposants seront installés dans la Grande Salle du Centre Culturel Marcel à Strasbourg. La disposition des emplacements dans la salle sera organisée par ABD et ne pourra être contestée.
- L'attribution préférentielle des emplacements se fera dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.
- La surface au sol du stand définie proportionnellement au nombre de tables louées ne pourra en aucun cas être modifiée sans l'accord du responsable organisateur.
- L'installation des exposants sera possible le vendredi 01 avril (exposants sur plus de 2 tables - horaires communiqués ultérieurement) et le samedi 02 avril de 8h à 09h00.
- L'organisateur fera procéder au démontage du stand, à l'enlèvement des matériels et au nettoyage éventuel de l'emplacement aux frais et aux risques de l'exposant en cas de manquement de sa part dans les délais fixés.
- Tout le matériel destiné à la présentation des stands (bâche, nappes, présentoirs...) devra être ignifugé sous certification.
- L'exposant est tenu de respecter les mesures de sécurité imposées par les autorités administratives ou judiciaires, ainsi que les mesures de sécurité éventuellement prises par l'organisateur. L'organisateur se réserve le droit de vérifier le respect de ces mesures.
- En particulier, l'exposant sera tenu de respecter strictement toutes les mesures imposées officiellement par les risques sanitaires liés à l'épidémie de Covid-19 à savoir port du masque obligatoire, mise à disposition de gel hydroalcoolique sur le stand et marquage de la distanciation réglementaire autour du stand.

ARTICLE 3

- Les horaires d'ouverture au grand public seront de 9h30 à 18h le samedi 02 avril 2022 et de 09h à 17h le dimanche 03 avril 2022.

ALSACE BANDE DESSINEE

Siège : Maison des Associations 1A place des Orphelins 67000 STRASBOURG

Association de droit local inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Strasbourg

- L'entrée du public est gratuite.

ARTICLE 4

- Pour être prises en considération, les réservations devront s'accompagner du paiement dans son intégralité, du bulletin d'inscription correctement rempli et du présent règlement portant date et signature, et transmis à ABD avant le **15 mars 2022**.
- Sauf si l'organisateur refuse la participation demandée, l'envoi de cette demande de participation constitue un engagement ferme et irrévocable de payer l'intégralité du prix de la location.

ARTICLE 5

- L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation, et n'est responsable ni de l'origine, ni de l'authenticité des marchandises présentées.

ARTICLE 6

- Le « responsable organisateur » aura le droit de refuser ou de renvoyer sans remboursement ni aucune indemnité tout exposant dont le comportement ou la marchandise serait susceptible de générer des troubles, des réclamations ou des contentieux.
- Les marchandises autorisées sont les livres, bandes dessinées, documents, timbres, cartes postales, buvards, photos, affiches, billets de banque, gravures et images papier de toute facture... Les objets en rapport avec la Bande Dessinée (produits dérivés) sont autorisés à la vente.
- Dans un souci d'esthétique et de maintien d'un niveau de qualité, il est demandé aux exposants de veiller à la présentation de leur stand. A cet effet, les cartons d'emballage, caisses banane etc. autres ne pourront pas être visibles sur les stands. Cette mesure ne pourra être ignorée sous peine d'exclusion par le responsable organisateur.

ARTICLE 7

- ABD décline toute responsabilité en cas d'annulation de l'évènement par la municipalité de Strasbourg ou autres autorités (Préfecture du Bas-Rhin), auquel cas aucun dédommagement ne pourra être réclamé.

ARTICLE 8

- Toute infraction au présent règlement édicté par l'organisateur, peut entraîner l'exclusion de l'exposant contrevenant sans mise en demeure. Il en est ainsi notamment pour la non-conformité de l'agencement, le non respect des règles de sécurité, la non-occupation du stand, la présentation de produits non conformes à ceux énumérés dans la demande de participation et à l'Article 6 ou la provocation de troubles pendant la manifestation. Une indemnité est alors due par l'exposant à titre de dommages et intérêts en réparation des dommages moraux ou matériels subis par la manifestation. Cette indemnité est au moins égale au montant de la participation qui reste à l'organisateur, sans préjudice des dommages et intérêts supplémentaires qui pourraient être demandés. L'organisateur dispose à cet égard d'un droit de rétention sur les articles exposés et les éléments mobiliers ou décoratifs appartenant à l'exposant.

Ecrire à la main la mention « Lu et approuvé » :

Date :

Nom :

Signature :

ALSACE BANDE DESSINEE

Siège : Maison des Associations 1A place des Orphelins 67000 STRASBOURG
Association de droit local inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Strasbourg



8^{èmes} Rencontres d'Alsace Bande Dessinée

EXPOSANT Bandes dessinées - Livres - Vieux papiers

SAMEDI 02 avril 2022 de 9h30 à 18h00 & DIMANCHE 03 avril 2022 de 09h00 à 17h00

CENTRE CULTUREL MARCEL MARCEAU

5, place Albert Schweitzer 67100 STRASBOURG-NEUDORF

Sont conviés amateurs particuliers et professionnels. L'entrée de la salle est libre pour le public.

Une participation de 35€par table est demandée aux exposants.

Les personnes souhaitant réserver une ou plusieurs table(s), sont priées d'en faire la demande en retournant **AVANT LE 15 mars 2022** délai de rigueur, le talon ci-dessous accompagné du règlement daté et signé et de leur chèque de réservation de tables libellé à l'ordre d'Alsace Bande Dessinée ABD à l'adresse :

ASSOCIATION ALSACE BANDE DESSINEE

Maison des Associations 1a, place des Orphelins 67000 STRASBOURG

BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci d'y joindre le règlement daté et signé ainsi que le paiement de votre réservation. Aucune inscription incomplète ne sera prise en considération

Je soussigné (nom, prénom) : Tél. :
Adresse : courriel :
Professionnel N° R.C. : délivré par :
Particulier ou membre de l'association ABD (copie document d'identité à joindre).

Déclare avoir pris connaissance du règlement concernant les exposants bandes dessinées, livres et vieux papiers aux 8^{èmes} Rencontres d'Alsace Bande Dessinée à STRASBOURG.

J'exposerai à la vente au public les catégories suivantes:

Je demande à réserver table(s)

Ci-joint un chèque de participation de Euros (nb de table(s) x 35 Euros)

Fait à Le Signature